

Commune d'Yvrac et Malleyrand

Procès-verbal conseil municipal

Jeudi 15 Février 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le jeudi quinze février deux mille vingt-quatre à vingt heures sous la présidence de Monsieur Emmanuel JOUASSIN, Maire.

Date de convocation : 09 Février 2024

Présents : Mme CHALAI – ESCOUVOIS - GUILLEBAUD - LE PAPE - PRAGOUT
M. JOUASSIN - MARCHAND – SOUMAGNE - VALLEAU

Absent : Mmes BÉNON

Pouvoir : M. LEVEQUE à M. JOUASSIN
M. LOHUES à M. SOUMAGNE

Désignation du secrétaire de séance : Mme CHALAI

Adoption du procès-verbal de la séance du 19 Janvier 2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1. Délibération vente ancien local des ateliers communaux

Monsieur le Maire informe le conseil que le bâtiment communal situé 23 route de Chasseneuil qui servait d'atelier aux agents communaux et qui a été vidé depuis que les agents ont intégré le nouveau bâtiment, a été estimé par une agence immobilière.

Après étude de cette agence et des différents éléments pris en compte, situation géographique, superficie, travaux à prévoir et le marché immobilier local, ce bien a été estimé entre 30 000 € et 35 000 €.

Il vous est proposé de délibérer pour fixer le prix de ce bien pour sa mise en vente.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer le prix de ce bâtiment communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer le prix de vente de l'ancien bâtiment communal situé 23 route de Chasseneuil net vendeur à 20 000 €, avec une négociation possible jusqu'à 12 000 €.

2. Orientations budgétaires 2024 (proposition commissions)

Besoins/Projets_2024	Investissements	Fonctionnement	Détails
Site Internet+Logo+Charte graphique	3 872€	865 €/An (Hébergement/maintenance)	Création du site(2072€)+charte et logo(1800€)
Création réseau Assainissement Ateliers/Stade (Budget Assainissement)	32 350€		Nouveau réseau pour raccorder les ateliers communaux, les vestiaires du stade et les 3 futures constructions
Aménagement La Braconne d'Yvrac_2 ième tranche	70 000€		Cheminement doux + écluses
Projet City stade +équipements sportifs	92 500€		City stade, équipements fitness, table ping- pong, banc
Grange_DET_R 2024	60 000€		Béton, électricité, maçonnerie, portails

Aménagement global stade 2024-2025 (plantations automne 2024)	5 000€		Projet subventionnable par le Département à 80%
Décos Noël rétro réfléchissante	3 000€		
Défense Incendie	5 000€		Aménagement point d'eau existant(Lascoux, La vacherie)
Rénovation bâtiments communaux	10 000€		Réalisation d'une plateforme de nettoyage pour les ateliers
Matériel cuisine SDF	6 500€		Four à gaz 3 feux(1835€) + Four électrique(2600 ^e) + Etuve(1920€)

3. Démarrage travaux grange dans le cadre de la DETR 2024

Le conseil municipal donne son autorisation à Monsieur le Maire pour commencer les travaux et signer tous documents se rapportant à la DETR des travaux de la grange.

4. Fête de la musique 2024 : déplacement date feu d'artifice

Le conseil municipal donne son accord pour déplacer le feu d'artifice à la date de la fête de la musique, prévu initialement pour la frairie.

5. Point recensement de la population

Le comptage de la population vient de se terminer et totalise : 285 résidences principales
14 résidences secondaires
19 résidences vacantes
556 habitants

6. Mutualisation des secrétariats de mairie d'Yvrac et Marillac

Le conseil municipal se positionne par rapport à la possibilité de mutualiser les secrétariats de mairie des communes d'Yvrac et Marillac.

Il propose qu'une entraide en cas de maladie ou de congés de la secrétaire, la commune voisine aide la commune dépourvue de secrétaire le temps de son absence.

A confirmer avec les élus de Marillac, si cette proposition leur convient.

7. Temps de travail de la secrétaire de mairie

La secrétaire de mairie de Marillac a un temps de travail de 35h/hebdo, celle d'Yvrac de 28h/hebdo.

Suite à la demande de la secrétaire de mairie d'Yvrac de rajouter des heures à son contrat de travail, il est proposé après discussion avec les conseillers de lui rajouter 2 heures par semaine, soit 30h/ hebdomadaire.

Ce sujet devra être soumis à délibération au prochain conseil municipal.

8. Informations et questions diverses

- Mme ESCOUVOIS demande si elle peut acheter des chocolats de Pâques avant d'obtenir la subvention allouée. Elle prendra un bon de commande à la mairie.
- La nacelle est réservée pour poser le vitrail de l'église. M. GEIGER s'en chargera ainsi que les travaux qu'il effectuera dans la sacristie.

Fin de séance à 22H15.